



Montreuil, le 10 octobre 2011.

Budget 2012

## les « cadeaux » de la DPJJ

Les organisations syndicales rencontraient ce midi la DPJJ (le directeur, les sous directions RH et financière) au sujet du budget 2012...

Le sous-directeur chargé du budget 2012 a trouvé notre analyse « très pro » même s'il y a un ou deux détails qui seraient inexacts – sans les préciser...

nous ne répèterons pas ce que nous avons écrits, mais nous avons eu quelques infos nouvelles :

le plafond des emplois financés sera compris entre 8146 et 8150...ce qui est une baisse de plus de 200 emplois par rapport à 2011 ou 8352 emplois sont financés (*tableau de bord de la DPJJ page 73*) et en augmentation par rapport à 2011 : 149 emplois n'étaient pas financés en 2011, et au moins 245 ne le seront pas en 2012 – différence entre le plafond d'emplois officiel et le plafond d'emploi financé.

**La situation financière se dégrade donc encore...**

Il y aura ensuite une levée de la réserve de précaution sur le titre 2, c'est à dire les salaires, cette levée doit permettre de payer un maximum de PRS de 2011 sur 2011...

**Merci de nous faire remonter toutes les difficultés!**

**Mais la DPJJ a mis de l'argent de côté, certaines dépenses prévues étant reportées à l'année prochaine d'une part, et une partie de l'argent lié aux suppressions de postes doit revenir aux agents...**

Nous aurons donc les aumônes suivantes :

- les SA de tout le ministère recevront un « rappel » de 150 euros, lié au retard du passage dans le Nouvel Espace Statutaire qui devait se faire en juillet et ne sera effectif qu'en octobre...
- les AA, les AT et les SA de la seule PJJ verront leur indemnitaire augmenter de manière pérenne, à compter d'octobre 2011 de 19 euros mensuels pour les catégories C et de 25 euros pour les catégories B.
- Les Attachés verront leur indemnitaire augmenter de 29 euros à compter du 1er Janvier 2012 (part fixe de la PFR) et ceux qui ont été excellents selon Saint CREP (40 agents) se verront attribué une récompense de 300 euros...(Ils pourront payer leur cotisations syndicale avec! Merci d'avance!!)...

*Pour le reste, la DPJJ parie sur un retard dans la mise en place de l'indemnitaire prévue en 2012 pour pérenniser ces augmentations de primes qui ne rentrent pas le calcul de la retraite...*

Sinon, c'est compliqué budgétairement et le DPJJ ne rendra ses arbitrages concernant les fermetures de postes qu'à l'issue de tous les dialogues de gestion. Mais les 50 postes « conservés » par Mercier seront prioritairement attribués au 2 EPPOO qui étaient Epe (Asnières et Collonges) soit 12 postes et aux ERS à créer ... Il ne restera donc que quelques brouilles pour solde de tout compte!

**Maintenant, soit on se contente des aumônes, soit on revendique pour des salaires décents... Ce second choix est celui de la CGT!**

Montreuil, le 10 octobre 2011.